



Mouvement National de Lutte pour l'Environnement

Association de lutte pour l'environnement du
département du Rhône¹

Agrément préfectoral n°2001-655 pour la protection de l'environnement

MNLE-69

CONTRIBUTION A LA CNDP - POLITIQUE DES TRANSPORTS

COMPLEMENT

à la déclaration de l'Association TGV Développement Var Nice Côte d'Azur,
- MNLE PACA, – MNLE 30, -MNLE 26/07

Objet: - contribution du MNLE 69 à la CPDP –Cahier d'Acteurs-Débat Public-sur la
Politique des Transports dans la vallée du Rhône et l'Arc languedocien

*Le Mouvement National de Lutte pour
l'Environnement 69 apporte son soutien
aux observations et déclarations de
l'association TGV et Développement
Var Nice Côte d'Azur,- MNLE PACA
– MNLE 30 MNLE 26 – et 07 et son
concours à leur définition d'un futur
acceptable;*

Le MNLE 69 renouvelle également son **NON** ferme à un nouveau développement des moyens de transports vers le « tout routier », comme il l'avait déjà affirmé le 31 Mars 1999, lors de la consultation de la CNDP au projet de Contournement Autoroutier de Lyon. Par ailleurs, le MNLE constate avec amertume que la Commission Européenne malgré les orientations proposées dans son Livre Blanc de Septembre 2001 entérine cette dernière tendance au tout routier en choisissant « d'optimiser le potentiel de chaque mode de transport pour atteindre les objectifs de système propres et efficaces ». Le MNLE craint que l'Etat ne s'engage dans cette même voie, comme il l'a prouvé par ses décisions prises lors du CIADT du 18 / 12 / 2003, pour ce qui concerne l'agglomération lyonnaise: liaison A45 avec St Etienne et Contournement Autoroutier Lyonnais, -projets contre lesquels luttent depuis une quinzaine d'années toutes les communes de l'Ouest dont les territoires sont affectés, -leur tracés en fuseau étant maintenus, - sans prise en compte des options prises par le Conseil général du Rhône et des élus locaux concernés, en faveur d'une requalification réelle des liaisons existantes, moins coûteuse – Et ce en dépit du nouveau cadre législatif et

¹ siège social : Maison Rhodanienne de l'Environnement – 32, rue Ste Hélène 69002 LYON

Tél : 04 78 73 03 94

Fax : 04 72 49 18 19

E.mail : mnle-ra@wanadoo.fr site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/mnle-ra/>

constitutionnel mis en place par le Président Chirac, dotant les Français d'une « Constitution du Développement Durable et d'un droit à l'Environnement pour Tous » !

Ces voiries nouvelles, malgré toutes les précautions oratoires sur les conditions « d'insertion-désinsertion » contrôlées, favoriseront le développement d'un habitat diffus et renforceront voire intensifieront les trafics d'échange. Déjà, entre l'agglomération et l'aire urbaine lyonnaise, une progression de + 32% de flux en 15 ans (-, dont 89% sont des V.L.), a été récemment constatée par les experts de l'enquête CORDON -2005. Actuellement les déplacements domicile-travail représentent **60%** des motifs déclarés aux heures de pointe du soir...

Enfin, grâce aux talents infographiques des équipes de dessins animés de Walt Disney, donnant naissance à ce fulgurant succès cinématographique que connaît « KARS », la petite reine automobile, - synonyme de conquête de liberté, de progrès - et symbole de succès social, - gagne ses lettres de noblesse et de prestige : elle se voit humanisée, apprivoisée et victorieusement sacralisée dans une glorieuse ascension économico-historique, certes d'inspiration américaine dans sa culture, - mais française et européenne par un attachement traditionnel et également historique !

Ainsi, dans les 20 prochaines années, en dépit de tous les efforts des P.D.U. contre les tendances à la « rurbanisation » et malgré tous les règlements de P.L.U, le véhicule léger, encouragé par l'inscription maintenue de ces futures infrastructures, pourrait devenir l'outil privilégié des Lyonnais pour fuir la spéculation foncière et la hausse des loyers- en augmentant sans cesse les distances (et les consommations de carburants) entre leur lieu de résidence principale et leur lieu d'activité- dans la foulée de dernier accroissement de +66% connu en 15 ans.

Le trafic marchandise autoroutier, accidentogène, par son transit national et international serait le premier bénéficiaire de ces nouvelles infrastructures comme il l'a déjà prouvé au cours de ces 15 dernières années...

C'est pourquoi, le MNLE 69 réaffirme

- son espoir en une politique d'aménagement du territoire prioritairement favorable aux grands projets d'infrastructures ferroviaires et fluviales et aux projets structurants d'intérêt national et international (FOS XXL) dont les retombées.
- Son souhait de développement des modes de déplacement urbains doux et des transports collectifs ferrés
- La réduction significative et mesurable de la consommation d'hydro carburants d'origine fossile, y compris par la promotion des véhicules propres ou de motorisation hybride.

Comme tous les pôles urbains riverains de la vallée du Rhône, l'agglomération lyonnaise se privera d'un moteur puissant d'expansion, si les conditions d'infrastructures de transports « combinés », différentes et diversifiées, ne sont pas prises en compte dans **toutes leurs composantes, y compris fluviale** pour assurer l'avenir de ce « report modal ».

La D.T.A. évoque l'espoir d'un accroissement de flux de marchandises par voie d'eau par la possibilité d'un doublement des écluses sur le Rhône. Le bond en avant récent du mode « transconteneur » est porteur d'espoir, même s'il ne débouche pas, dans l'immédiat, sur des liaisons par voie d'eau avec l'Europe du Nord.

D'autres potentialités de site se dessinent au sud du territoire avec par exemple la libération de terrain autour de terrain propriété d'EDF (la centrale thermique de Loire/Rhône).

Cependant en ayant négligé jusqu'à ce jour la création des conditions d'un développement harmonieux des potentialités de ces plateformes multimodales, par des raccordements ferrés

conséquents, prolongée ou orientés vers l'est lyonnais, ou par des liaisons de délestage supplémentaires des trafic Poids Lourds sur le Rhône par de nouveaux ouvrages, l'aménagement du territoire de l'agglomération lyonnaise se fera-t-il désormais au détriment du fret ferroviaire et **au seul profit des grands axes autoroutiers** ? - comme au mépris de la tranquillité des territoires traversés ou de leur économie maraîchère (Pilat , Ouest Lyonnais) ?

Une des composantes historiques essentielle du développement de la cité de Lugdunum, (- comme de sa rivale Vienne) passe par les voies fluviales et leur confluence. Deux cours d'eau, qui ont au fil des âges, relié et soudé les territoires riverains - champs d'expansion de la Capitale des Gaules - et de la future métropole de « l'Europe occidentale sud »...

L'action foncière, volontaire et financière de l'Etat, son soutien aux projets structurants et créateurs d'emplois, sont indispensables et attendus : ils conditionnent la réussite et l'épanouissement et le développement durable des territoires *riverains du fil de l'eau* !

L'action volontariste et exemplaire de l'Etat passe par une rupture avec des choix anciens déjà validés, « tout-routier, tout-pétrole ».

Elle est également attendue :

- dans la promotion des modes complémentaires pour le transport de marchandises longue distance : fret ferroviaire et transport combiné par autoroute ferroviaire
- tout comme dans la limitation et la maîtrise de la mobilité routière par des mesures réductrices de vitesse
- dans un soutien économique aux seules activités ou acteurs économiques affichant un label de « comportement durable » dans leur choix logistiques ou d'implantation de siège ou de dépôts ou bien dans leur innovations technologiques.
- et dans un travail de vulgarisation des mesures tendant à modifier les comportements en général : campagnes publicitaires renforcées sur la sécurité, sur l'étalement des migrations, la réservation de passage autoroutier, les tarifs préférentiels des périodes creuses, ferroviaires comme routières, etc

et dans nombre d'autres mini-actions non négligeables et susceptibles de concourir *au minimum* à la diminution par 2,5 des volumes d'émissions de gaz à effet de serre dans les prochaines décennies...

siège social : Maison Rhodanienne de l'Environnement – 32, rue Ste Hélène 69002 LYON

Tél : 04 78 73 03 94

Fax : 04 72 49 18 19

E.mail : mnle-ra@wanadoo.fr site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/mnle-ra/>